

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Annie GRATTET Guy JORIS Sébastien LAFOSSE Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Jean-Philippe ROUSSEAU Sandrine SIROUET

Absents excusés : Christophe GARREAU Jean Pierre POINOT

Absent : Daniel CALVAR

Secrétaire de séance : Patricia MARIE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion précédente,*
- *Approbation du Compte Administratif*
- *Approbation du Compte de Gestion*
- *Affectation du résultat*
- *Vote des taux*
- *Approbation du Budget Communal*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- *Adhésion au groupement de commandes de la CDC Aunis Atlantique « Fourniture de vêtements de travail et acquisition d'équipements de protection individuelle (E.P.I.) ».*

1903261 Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal, vu l'article L2121-14 du CGCL, siégeant sous la présidence de Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} Adjoint, examine le Compte Administratif communal pour l'année 2018 qui s'établit ainsi :

<i>Total par Section</i>	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Investissement	234 065.26 €	233 463.02€	-602.24€
Fonctionnement	490 825.10 €	622 611.36 €	131 786.26 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2018

1903262 Approbation du compte de gestion

Conformément à la réglementation, monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2018 dressé par le receveur.

Constatant que le compte est exact, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 du receveur.

1903263 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Besson, après avoir entendu le Compte Administratif Communal de l'exercice 2018, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	131 786.26
Un excédent reporté de	447 388.90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	579 175.16
Un déficit d'investissement de	38 642.25
Un déficit des restes à réaliser de	67 836.00
Soit un besoin de financement de	106 478.25
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent	579 175.16
Affectation 1068	106 478.25
Résultat reporté en fonctionnement 002	472 696.91
Résultat d'investissement reporté 001 : déficit	38 642.25

1903264 votes des taux

Monsieur le Maire fait part au conseil du vote obligatoire des taux même s'ils sont inchangés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide des taux suivant le tableau ci-dessous

	2018	2019
Taxe d'habitation	13,65%	13,65%
Taxe foncière (bâti)	17,85%	17,85%
Taxe foncière (non bâti)	48,30%	48,30%

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

1903265 Approbation du budget Primitif communal 2019

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal avec les principales orientations relatives à la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les propositions budgétaires de Monsieur le Maire et adopte le Budget Primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 401 178.25€	1 401 178.25€
Fonctionnement	1 038 829.91€	1 038 829.91€

1903266 Adhésion au groupement de commandes de la CDC Aunis Atlantique « Fourniture de vêtements de travail et acquisition d'équipements de protection individuelle (E.P.I.) ».

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant l'enjeu de la mutualisation des commandes pour l'ensemble des collectivités ;

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique propose la constitution du groupement de commandes suivant :

Fourniture de vêtements de travail et acquisition d'équipements de protection individuelle (E.P.I.).

Le groupement de commandes proposé a pour objectif de regrouper les besoins des communes du territoire de la CDC Aunis Atlantique souhaitant y adhérer. Il a pour effet d'optimiser l'offre des entreprises candidates et ainsi, d'obtenir des tarifs privilégiés.

Compte tenu de la complexité technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Afin d'y adhérer, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dédiée à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et donne tous pouvoirs pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à signer en conséquence tous les documents y référant.

Questions diverses

Demande de stationnement

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de stationnement d'un camion de pizza ambulat. La commune ayant déjà une pizzeria le conseil municipal donne un avis défavorable.

Demande de vide grenier

Madame Annie GRATTET fait part de la demande de l'association Zanatany 17 qui souhaiterait faire un vide grenier sur la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable. La date reste à définir.

Fin de la réunion à 19h30

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 02 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

A1268-966

ZN 194

Terrains non bâtis non préemptés

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Daniel CALVAR

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Guy JORIS

Sébastien LAFOSSE

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Patricia MARIE

Solange MANCEAU

Jean-Pierre POINOT

Jean-Philippe ROUSSEAU

Sandrine SIROUET